



MAIRIE DE MASSERAC

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 7
Excusés : 6
Pouvoirs : 4
Conseillers votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le samedi quatorze septembre à dix heures trente, le Conseil Municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

La séance était publique.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Régis CLAVIER, Bruno MASETTO, André CHASLES, Thierry OLIVIÉ.

Excusés et Pouvoirs: Stéphanie LAFORGE – Pouvoir à Thierry OLIVIE, Fabien DEMARCQ - Pouvoir à Régis CLAVIER, Jean Michel HUBER – Pouvoir à Fabrice SANCHEZ, Soumaya GUILLOUX – Pouvoir à Bruno MASETTO, Clotilde MOURAUD, Yveline KORCHEF.

Secrétaire de séance : Bruno MASETTO

Compte rendu

Réunion Conseil Municipal du samedi 14 septembre 2019 à 10h30

Préambule

Monsieur le Maire indique qu'il a pris un arrêté interdisant le stationnement rue st benoit de 10h à 12h le samedi 14 septembre pour que l'association Massérac Photographies prenne des photos grâce à un drone. Un parallèle sera effectué avec une collection de cartes anciennes mise à disposition à la mairie par Monsieur AMARD et Josiane DOITTEAU

• **Affaires générales :**

- Droit de préemption SIAEP:

Par une délibération en date du 23 février 2019, le conseil municipal de Massérac a instauré un droit de préemption sur les parcelles situées à Massérac en zones A, B, C du périmètre de protection du captage établi par l'arrêté préfectoral du 23 février 2000 (application de l'article 1321-2 du Code de la Santé Publique et l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme).

Considérant le nombre important de déclarations d'intention d'aliéner portant sur des parcelles du périmètre de protection rapprochée et du court délai de préemption de 2 mois, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire l'exercice du droit de préemption susvisé et de l'autoriser à déléguer également ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, Monsieur le Maire expose qu'à l'issue de cette séance, il puisse avoir délégation par le conseil pour faire valoir le droit de préempter qu'il délèguera ensuite au SIAEP puis à Atlantic Eau à partir du 1^{er} janvier 2020. Aussi, il pourra décider et proposer à l'exploitant agricole d'être locataire sous réserve de s'engager à ne pas utiliser de produits phytosanitaires. Dans le cas spécifique de terres agricoles, les agriculteurs exploitants seront prioritaires sous réserve d'accepter l'engagement évoqué ci-dessus.

Le Maire rendra compte de ses décisions à chaque conseil.

La proposition est votée à l'unanimité

- **Desserte gare de Massérac :**

Compte rendu de réunion du 10 juillet 2019 : accueil du Vice-président en charge des mobilités de la Région Bretagne Monsieur Gérard LAHELLEC avec l'association MEST Massérac Environnement Santé Transports

Et réponse courrier du vice-président

Mr le Maire évoque le mécontentement de l'association MEST qui pensait que la gare de Massérac pouvait recevoir un arrêt supplémentaire.

- **Poteau électrique lotissement de la porte :** devis SYDELA. Les travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année.

- **Vie institutionnelle intercommunale**

- **Dissolution du SPANC** au 31 décembre 2019. Demande du préfet d'une délibération concordante sur les conditions de la dissolution et la répartition de l'actif et du passif avant le 1^{er} octobre 2019. La délibération est votée à l'unanimité.

- **Evolution statutaire Redon Agglomération**

La délibération est votée à l'unanimité

- **RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable) 2018**

Monsieur le Maire présente le rapport de la qualité de service de la distribution de l'eau potable.

L'assemblée prend acte du RPQS 2018.

- **Finances:**

- Courrier du sous-préfet concernant le budget 2019 Assainissement voté le 23 mars 2019 => Décisions Modificatives (DM) Budget annexe Assainissement et Budget Principal Commune (PJ)

Suite au courrier, la commission finances avait été convoquée ainsi que Monsieur Vincent LEDROIT, trésorier par intérim du centre des finances publiques de GUÉMENÉ-PENFAO, le mardi 16 juillet à 18h. Il est proposé qu'une DM soit prise sur le budget principal et sur le budget annexe assainissement.

Les décisions modificatives proposées (équilibres des opérations financières du budget annexe assainissement) sont votées à l'unanimité.

Un courrier explicatif sera envoyé à Mr le Sous-préfet de Châteaubriant/Ancenis.

- Fonds de Concours (FDC) :

Monsieur le Maire propose de solliciter la globalité de l'enveloppe restant à percevoir en 2019 (environ 82 000€) avant la fin du mandat.

Il reste à déterminer pour quelles opérations le FDC est-il sollicité ? :

- aire de jeux oui

- rénovation city oui

A voir pour :

- la réhabilitation terrain foot, alarme et vidéo surveillance, sentiers de randonnée des marais, rénovation peinture salle polyvalente, aménagement gare, Moulin Roquet hors d'eau, four

- Proposition d'augmentation de 10€ chaque tarif de la salle polyvalente afin d'intégrer les travaux d'améliorations récemment effectués ; applicable dès le lundi 16 sept pour les nouvelles réservations

- Association des chasseresses de Loire Atlantique

L'ACCA de Massérac a eu un contact intéressant avec cette association composée de femmes uniquement. Invitée au ball-trap organisé par l'ACCA de Massérac le 27 & 28 juillet, les membres de ce regroupement ont informé la population sur leurs actions départementales afin de promouvoir notamment une image positive de l'activité.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à cette association d'un montant de 100€. Pas de décision prise à ce sujet en réunion d'adjoints.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

- **Personnel communal :**

- Point personnel communal

Une information est faite par Mr le Maire sur les remplacements effectués pour les congés annuels et arrêts de Maladie.

- Lecture du courrier du sous-préfet relatif aux primes de fin d'année versées aux contractuels, reçu le 25 juin 2019 stipulant qu'il n'est pas autorisé de distribuer de primes sous forme de bon d'achat, sauf à « vocation sociale ». L'assemblée prend acte et demande d'envoyer un courrier de réponse pour accuser réception de ses remarques.

- **Collecte des ordures ménagères & Environnement :**

- Une formation compostage est proposée le samedi 5 octobre à la salle polyvalente de 10h à 12h ouverte à tout public.

Une communication sera faite pour informer la population: intramuros => Nancy, panneau lumineux, presse, affiches salle polyvalente école mairie et commerces...

Aussi, Redon agglomération propose à la vente des usagers 3 tailles de composteurs :

- 150 L à 23€

- 300 L à 28€

- 400 L à 28€

Il est proposé qu'un déplacement collectif soit effectué. Un samedi matin ?

La demande individuelle est à faire en mairie, le coût sera reporté sur la 1^{ère} facture réelle en 2020

Facture estimative prochainement?

Une remarque est faite sur la taille des poubelles jaunes, souvent jugées trop petites => Après vérification auprès du service environnement de Redon Agglomération, le changement pour une taille supérieure est possible sans incidence financière sur la redevance incitative. La demande peut également être faite au secrétariat de mairie ou directement à Redon Agglomération.

- Désherbage cimetière

Monsieur le Maire propose de lancer une réflexion sur la création d'un groupe de bénévoles.

L'adjoint voirie propose d'aménager les 2 allées principales et va donc s'attacher à obtenir un chiffrage d'un éventuel enrobé qui pourrait être financé partiellement par un fonds de concours.

- **Travaux :**

- **Aire de jeux :** un arrêté municipal a été pris interdisant l'accès à l'aire de jeux à compter du 14 septembre pendant la durée des travaux.

Une location de mini pelle est nécessaire aux travaux d'installation des 2 structures (une 3^e peut-être) réalisés par un bénévole.

- **Réfection stade de football** – Compte Rendu rencontre avec le FCGM (Football Club Guéméné-Massérac)

A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de devis.

Il y avait eu une première phase d'engazonnement mais cela ne suffit pas car en plus des entraînements, il y aurait plus de match, le dimanche notamment.

Mr le Maire précise que si les travaux sont réalisés, le terrain ne pourra pas être utilisé pendant 3 à 4 mois. C'est pourquoi il est proposé de le faire avant l'été, à la fin du championnat, en avril ?

Il est demandé au président du FCGM de faire part de ses observations à cet égard prochainement

- **Aménagement gare :**

* Plusieurs échanges ont eu lieu cet été avec la SNCF : Mr GOUTTENEGRE Responsable Pôle Valorisation et Développement SNCF IMMOBILIER et Mme PRIGENT Responsable développement et valorisation locatif chez SNCF Immobilier

Qui proposent de faire une convention d'occupation précaire de 12 mois en attendant l'achat du terrain par la commune

* travaux de renouvellement de conduite d'eau potable réalisés

* Un devis de travaux avec le SYDELA a été signé. Les travaux devraient être réalisés fin novembre.

Reste à élaborer le plan du parking en matérialisant l'emplacement du box vélo et des places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Il est proposé de faire six places voiture, 1 place Poids Lourd, 1 place type fourgonnette, 1 place box 2 vélos sécurisé

* box vélo sécurisé :

Un box à vélo sera offert par la communauté d'agglomération afin d'y garer scooters & motos.

Livraison prévue en décembre. Les communes de Beslé et Langon seront également équipées

- **Halles commerciales :**

Une CAO (Commission d'Appels d'Offres) a eu lieu le 29 juillet, une seconde aura lieu le 24 septembre.

Le LOT n°1 Terrassement du marché public « Construction d'une halle » a été attribué à **SAUVAGER Travaux publics** de Châteaubriant, pour un montant de 19 440.20 € HT

Le LOT n°2 Maçonnerie a été attribué à **LUCAS R** Herbignac, pour un montant de 18 943.95 € HT

Le LOT n°3 Charpente Métallique n'ayant reçu aucune offre, a été déclaré infructueux et est relancé sur la plateforme www.megalisbretagne.org (délai dépôt des plis le vendredi 20 septembre à 12h)

Le LOT n°4 Couverture a été attribué à **JMF Couverture** de Massérac, pour un montant de 15 134 € HT

Le LOT n°5 Peinture a été attribué à **SARL LETOURNEL** de La Gacilly, pour un montant de 4 180 € HT

Le LOT n°6 Electricité a été attribué à **Pays de Vilaine Electricité** Redon, pour un montant de 9 075.87 € HT

Mr le Maire souhaite prévoir l'arrivée de l'électricité pour le panneau lumineux et le futur four

Calendrier des travaux : début travaux début octobre, fin travaux mi-décembre.

- **Sentier des marais**

L'association Aire a transmis un premier devis

Un inventaire du sentier a été réalisé avec Régis CLAVIER et Monsieur le Maire.

Un nouveau rdv avec aire devrait avoir lieu avant le prochain conseil, un compte rendu en sera fait.

- **Enfance/Jeunesse**

- **Ecole :**

- Point rentrée : 65 élèves

Mr le Maire souligne un point de vigilance à l'égard de la baisse des effectifs ? Mr le Maire va demander à rencontrer la directrice pour anticiper sur les «3, 4 prochaines années » afin d'éviter la fermeture de classe

- Allocation de rentrée scolaire : Le montant attribué en 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019 était de 67.50€

Proposition d'augmenter à 70€ par enfant pour l'année scolaire 2019/2020.

L'assemblée approuve à l'unanimité

- Ecole : Une information sur la méthode « Nouvelles mathématiques » sera faite lors du prochain conseil par Mme MOURAUD

- **SPL :**

Approbation par l'assemblée du rapport d'activité 2018 et des règlements de service

L'assemblée prend acte ce rapport.

Questions et Informations diverses :

- Arrêté pour l'instauration d'un sens de circulation autour de la salle polyvalente pris. Celui-ci annule et remplace la délibération du 9 mai 2019.

Lecture du courrier reçu par la sous-préfecture indiquant qu'un simple arrêté, dans le cadre des pouvoirs de police municipale, suffisait pour instaurer un sens de circulation et non pas une délibération

Il est donc proposé à l'assemblée de retirer la dite délibération.

L'assemblée prend acte de la lecture du courrier et accepte à l'unanimité de retirer la délibération.

Les panneaux correspondants seront installés prochainement

- dates conseils jusqu'à fin de mandat

12 Octobre – 9 Novembre – 14 Décembre – 11 janvier – 15 février

- achat d'un frigo d'occasion pour la salle de la grotte pour 100€ auprès d'un particulier

- Réparation statue St Benoit (main cassée) par les agents techniques municipaux

- L'adjoint à la voirie informe que le tracteur est en cours de réparation chez ADS à Guémené.

- Réunion des associations samedi 28 septembre 2019 à 10h

Cette réunion aura lieu à la salle polyvalente (wifi- vidéo projecteur)

Explications d'intra-muros aux associations

Widget sur internet pour éviter double saisie avec le site internet

Suivi site internet et intramuros par Nancy sous couvert du secrétariat

- Four communal : devis de Mr Germain MOREL

Le principe de réaliser un four avait été voté en conseil municipal.

2 personnes sont venues présenter leur projet devant l'association des fours, l'association Massérac photos et l'association Massérac Environnement Santé Transports, dont Germain MOREL : présentation projet coût 10 000€

Mr le Maire précise qu'il s'agit là d'une opportunité pour former des bénévoles ; des blocs de granit de l'ancien pont de Châteaubriant (chemin de fer) vont être récupérés ainsi que des pierres d'un ancien four chez Sébastien MOURAUD

Il est proposé à l'assemblée de confirmer le budget alloué à l'opération soit 10 000€ et de proposer 2 3 personnes élues référentes pour suivre l'opération (réunion suivi de chantier...) : Rémy FRICAUD, Thierry OLIVIE, Julien RICORDEL, Régis CLAVIER, Bruno MASETTO

- Drapeau français, drapeau européen et marseillaise dans chaque classe depuis la rentrée (LOI BLANQUER)

Ils ont été imprimés et plastifiés

- Invitation gendarmerie soirée à Châteaubriant, information communiquée aux conseillers municipaux.

- Tour de table :

André CHASLES interpelle l'assemblée sur la future caméra qui sera installée à la gare, inquiété qu'elle visionne « un champ privé ». Ce ne sera pas le cas, elle sera positionnée pour réaliser un visuel sur la voie publique, répond Mr le Maire.

Régis CLAVIER propose un code simple de connexion wifi pour la salle polyvalente : masserac

Sous forme d'A3 plastifié les informations suivantes seront affichées : téléphone Régis CLAVIER, Appels d'urgence, CODE WIFI, capacité salle, téléphone de la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25